Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-070

Modification des tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires de la pause méridienne et des études surveillées
(Enfance)

7.1
Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**22**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**33**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM,

Pouvoirs
Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

La modification des tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires, de la pause méridienne et des études surveillées a été approuvée lors du conseil municipal du 8 juillet 2024, délibération n°2024-093bis. Afin de permettre à un plus grand nombre de familles d'accéder aux activités proposées dans les accueils périscolaires et extrascolaires et rendre les tarifs plus justes, il a été décidé de procéder à une modification des tarifs en vigueur, à compter du 1er septembre 2025.

Après étude du coût réel des différentes offres et dans un souci d'accessibilité sociale, les seuils plancher et plafond ont été ajustés en fonction des ressources et composition des familles. Ainsi, les taux d'effort par rapport aux activités (accueils de loisirs, pauses méridiennes et accueils périscolaires du matin et du soir) ont été ajustés pour que les Drouais contribuent à hauteur de 50 % maximum du coût d'un service. Le reste à charge pour la Ville variant de 50 % à 83 % selon les ressources des foyers.

Activités	Familles drouaises			Familles hors communes		
	Taux d'effort	Tarifs plancher	Tarifs plafond	Taux d'effort	Tarifs plancher	Tarifs plafond
Revenu de référence		388 €	1 182 €		388 €	1 182 €
Accueils périscolaires						
Matin par tranche de 30 min	0,040%	0,16 €	0,48 €	0,044%	0,17 €	0,52 €
Soir par tranche de 30 min	0,040%	0,16 €	0,48 €	0,044%	0,17 €	0,52 €
Pause méridienne						
Pause méridienne [1]	0,365%	1,42 €	4,31 €	0,401%	1,56 €	4,75 €
Pause méridienne avec PAI [2]	0,114%	0,44 €	1,34 €	0,125%	0,48 €	1,48 €
Mercredi						
Accueils matin et soir par tranche de 30 min	0,040%	0,16 €	0,48 €	0,044%	0,17 €	0,52 €
Forfait matin et restauration (9h à 13h)	0,434%	1,68 €	5,13 €	0,478%	1,85 €	5,65 €
Forfait matin avec PAI (9h à 13h)	0,183%	0,71 €	2,16 €	0,201%	0,78 €	2,38 €
Forfait journée avec repas et gouter (9h à 17h)	0,791%	3,07 €	9,35 €	0,870%	3,38 €	10,29 €
Forfait journée avec PAI et gouter (9h à 17h)	0,488%	1,89 €	5,77 €	0,537%	2,08 €	6,34 €
Forfait après-midi avec goûter (13h30 à 17h)	0,265%	1,03 €	3,14 €	0,292%	1,13 €	3,45 €
Forfait après-midi avec PAI (13h30 à 17h)	0,213%	0,83 €	2,52 €	0,235%	0,91 €	2,77 €
Vacances						
Accueils matin et soir par tranche de 30 min	0,040%	0,16 €	0,48 €	0,044%	0,17 €	0,52 €
Forfait matin et restauration (9h à 13h)	0,531%	2,06 €	6,27 €	0,584%	2,26 €	6,90 €
Forfait matin avec PAI (9h à 13h)	0,279%	1,08 €	3,30 €	0,307%	1,19 €	3,63 €
Forfait journée avec repas et gouter (9h à 17h)	1,048%	4,06 €	12,38 €	1,152%	4,47 €	13,62 €
Forfait journée avec PAI (9h à 17h)	0,744%	2,89 €	8,80 €	0,819%	3,18 €	9,68 €
Forfait après-midi avec goûter (13h30 à 17h)	0,377%	1,46 €	4,46 €	0,415%	1,61 €	4,91 €
Forfait après-midi avec PAI (13h30 à 17h)	0,326%	1,26 €	3,85 €	0,358%	1,39 €	4,23 €
Forfait pénalité (par activité) : - en cas de retard - en cas de présence sans inscription - en cas d'inscrioption non consommée		5,00 €	5,00 €		5,00 €	5,00 €
Forfait pénalité (par période et par famille) en cas d'inscription hors délais		10,00 €	10,00 €		10,00 €	10,00 €

[1] Le tarif comprend à la fois le tarif de la cantine et celui des activités sur la pause méridienne.

[2] Le tarif comprend uniquement le tarif des activités sur la pause méridienne.

Votre Caf d'Eure-et-Loir est partenaire de ce lieu.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Caroline IFTEN), Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN

- Valide les tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2025,

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le

Le Maire,
Conseiller régional,

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-070bis-DE
Date de télétransmission : 18/07/2025
Date de réception préfecture : 18/07/2025